

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE
LE LUNDI 18 JANVIER 2016, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL
ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85,
RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont absents madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

**RÉSOLUTION
2016-01-027**

**AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX
ORGANISMES**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'amender l'article 6.2.3 de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes afin d'augmenter le montant de l'aide financière pouvant être accordée en vertu de cette politique;

CONSIDÉRANT que l'article 6.2.3 de la susdite politique prévoit que l'aide financière accordée ne peut excéder un montant de 200 \$ et conséquemment, le conseil municipal veut que cette aide accordée soit augmentée à 300 \$;

CONSIDÉRANT que l'article 6.2.3 amendé sera le suivant, à savoir :

« 6.2.3 Aide financière

L'aide accordée ne peut excéder un montant de 300 \$ par organisme à moins de faire l'objet d'une entente intermunicipale. L'organisme ne peut présenter qu'une seule demande par année. Lorsqu'un organisme fait une demande pour le bénéfice d'une autre organisation, seulement l'organisme bénéficiaire est considéré dans l'application de la politique; »

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 6 janvier 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville soit amendée afin de fixer à 300 \$, le montant de l'aide pouvant être accordée.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 20 janvier 2016